

Distr. générale 19 septembre 2008

Français

Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI

Crise alimentaire mondiale: la réponse de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent rapport expose les conséquences de la crise alimentaire mondiale pour les activités de programmes de l'ONUDI et les mesures prises par le Secrétariat en application de la décision IDB.34/Dec.6.

Table des matières

		Paragraphes	Page
	Introduction	1	2
I.	Nature de la crise	2-4	2
II.	Réponse de la communauté internationale	5-7	3
III.	Contribution potentielle de l'ONUDI	8-12	4
IV.	Insuffisance des ressources	13-14	5
V.	Mesures prises par le Secrétariat pour donner suite à la décision IDB.34/Dec.6	15	6
VI.	Mesures que doit prendre le Conseil	16	6

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.08-56881 (F)



Introduction

1. Dans sa décision IDB.34/Dec.6, le Conseil du développement industriel a considéré que la crise alimentaire mondiale actuelle était un défi grave et complexe qui touchait les pauvres dans le monde. En conséquence, il a prié le Directeur général d'établir un rapport d'ici à la mi-septembre 2008 sur la manière dont l'ONUDI peut contribuer au mieux à une solution à l'échelle du système de la crise alimentaire mondiale et de le présenter à une réunion informelle des États Membres. Il l'a en outre prié d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa trente-cinquième session, pour de nouvelles discussions. Le présent document fait le point sur la suite donnée à la décision IDB.34/Dec.6 et résume les principales caractéristiques de ce phénomène complexe pour faciliter les nouvelles discussions du Conseil.

I. Nature de la crise

- 2. Les prix alimentaires mondiaux ont augmenté ces dernières années. L'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a augmenté de 9 % en 2006 et de 23 % en 2007, et les prix mondiaux des denrées alimentaires de base ont enregistré une hausse particulièrement forte. Entre avril 2006 et avril 2007, le prix mondial moyen du riz a augmenté de 217 %, celui du blé de 136 %, celui du maïs de 125 % et celui du soja de 107 % 1. Cette envolée s'est poursuivie au début de 2008 et, bien qu'il y ait eu une légère baisse ces derniers mois, les prix demeurent de loin supérieurs aux niveaux enregistrés en 2006 et ne devraient guère diminuer pendant un certain temps.
- 3. Cette flambée des prix a des causes multiples. Du côté de la demande, citons la hausse de la consommation, en particulier dans les pays en développement à croissance rapide, et le remplacement de certaines cultures vivrières par des cultures destinées à la production de biocarburants. Du côté de l'offre, citons le faible volume des stocks, la hausse du coût de l'énergie et, dans de nombreuses régions du monde, le recul des niveaux de production et de productivité, imputable aux conditions météorologiques défavorables et à la faiblesse des investissements dans le secteur agricole. En outre, les variables de politique comme les fluctuations des taux de change et l'imposition de restrictions au commerce ne font qu'exacerber la situation, tout comme les activités spéculatives sur les marchés des matières premières.
- 4. Les conséquences de cette évolution sont désastreuses. La facture des importations de denrées alimentaires des pays en développement a grimpé en flèche, augmentant de 33 % en 2007, pour s'établir à 254 milliards de dollars². On craint de plus en plus que l'envolée des prix alimentaires n'annule bien des succès remportés ces dernières années en matière de réduction de la pauvreté et ne pousse dans la misère jusqu'à 105 millions de personnes. Cette paupérisation sera particulièrement grave dans les pays les moins avancés.

¹ Chambre de commerce de Chicago.

² Fonds monétaire international.

II. Réponse de la communauté internationale

- 5. La communauté internationale a répondu avec célérité à la crise alimentaire mondiale, notamment à la flambée des prix. À sa réunion d'avril 2008, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a formulé une stratégie fondée sur le concept "D'abord, nourrir ceux qui ont faim. Ensuite, garantir la subsistance des générations futures" et a publié un communiqué annonçant les mesures qui seraient prises par l'ensemble du système pour répondre aux besoins immédiats et à court, moyen et long terme. Les réponses proposées sont résumées ci-après:
- a) Le court à moyen terme: participer aux interventions en cas de crise, à la mise en place de filets de sécurité d'urgence et à la protection sociale des plus vulnérables, ainsi qu'à l'élaboration rapide de programmes pour l'emploi et la création de revenus;
- b) Le moyen à long terme: mettre en commun les moyens techniques et les outils d'analyse des organismes des Nations Unies pour combler les lacunes en matière de recherche et de connaissances, et aider les gouvernements à relancer la production et la productivité;
- c) Le long terme: examiner les questions d'ordre structurel et de politique générale qui ont, pour une large part, contribué à la crise, et les problèmes posés par les changements climatiques pour les systèmes de production.
- 6. À la même réunion, le Secrétaire général de l'ONU a constitué une équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire placée sous sa direction et composée des chefs de secrétariat de plusieurs institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, ainsi que des entités compétentes du Secrétariat de l'ONU. En juillet 2008, cette équipe a présenté un Cadre global d'action en deux volets:
- a) Premièrement, des mesures immédiates devraient être prises dans quatre domaines: i) aide alimentaire d'urgence et filets de sécurité; ii) production alimentaire par les petits exploitants; iii) politique commerciale et fiscale; iv) ajustements macroéconomiques;
- b) Deuxièmement, à long terme, il faudrait agir dans cinq autres domaines: i) capacité de résistance et sécurité alimentaire mondiale; ii) expansion des systèmes de protection sociale; iii) maintien, grâce en particulier aux petits exploitants, de la disponibilité alimentaire; iv) amélioration des marchés alimentaires mondiaux; et v) développement d'un consensus international sur les biocarburants.
- 7. Des réponses tout aussi fortes ont été apportées aux niveaux bilatéral et national. Une conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale accueillie par la FAO a permis d'obtenir de la communauté des donateurs quelque 20 milliards de dollars pour des interventions à court, moyen et long terme. Le Sommet du G-8 de juillet 2008, à Hokkaido-Toyako, a également proposé un certain nombre d'interventions à court, moyen et long terme pour affronter la crise.

III. Contribution potentielle de l'ONUDI

- 8. Si l'ONUDI n'est pas membre de l'équipe spéciale du Secrétaire général et n'aurait pas grand chose à apporter aux mesures immédiates préconisées dans le Cadre global d'action, elle est toutefois particulièrement qualifiée, de par son mandat et ses compétences, pour offrir un appui efficace dans la mise en œuvre des diverses mesures identifiées pour le moyen et long terme. Cet appui consisterait d'une part à fournir des services de coopération technique et de conseil stratégique pour stimuler la production et la productivité agricoles au moyen de la fabrication en plus grandes quantités et de l'utilisation efficace de machines et d'intrants agricoles. Il s'agirait d'autre part de promouvoir l'adoption de diverses technologies après-récolte pour valoriser la production agricole et améliorer son aptitude au stockage, sa longévité et sa valeur commerciale.
- 9. Dans ce contexte, il convient de noter que les pertes après récolte représentent une proportion importante de la production alimentaire de nombreux pays en développement. En l'absence de données exactes, on estime que, dans les pays en développement, elles peuvent atteindre 60 % pour les fruits et légumes frais et entre 20 % et 40 % pour les céréales. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, elles représentent 35 % à 50 % de la production totale, ce qui équivaut à plus de 100 millions de tonnes de pertes alimentaires par an, soit le volume estimé des cultures vivrières remplacées par des cultures destinées à la production de biocarburants dans le monde.
- 10. Déterminée à réduire la pauvreté, l'ONUDI a élaboré et mis en œuvre une série de programmes et de projets destinés à améliorer durablement la disponibilité, la sécurité et l'accessibilité alimentaires. La stratégie suivie par l'ONUDI pour améliorer la sécurité alimentaire porte par conséquent sur trois aspects essentiels: a) bonne disponibilité alimentaire; b) approvisionnement en aliments sûrs; et, au moyen de la génération de revenus, c) facilitation de l'accès à la nourriture. Cette approche repose sur la conviction que l'élimination de la faim exige non seulement une augmentation de la disponibilité de produits agricoles, mais aussi une chaîne de production/commercialisation viable et un accès à la nourriture rendu possible par des activités qui offrent aux populations les ressources nécessaires pour s'en procurer.
- 11. Un élément clef pour assurer ces trois aspects de la sécurité alimentaire est de mettre en place des activités compétitives et durables dans le secteur agro-industriel. Il s'agit de donner de la valeur ajoutée à la production agricole, de permettre une meilleure conservation des produits alimentaires, de réduire les pertes après récolte, de permettre le transport des produits sur de longues distances et de répondre à la demande accrue de produits agricoles, sur les marchés nationaux et potentiellement sur les marchés d'exportation. Ces activités favorisent en outre l'emploi rural non agricole et ont un effet bénéfique durable sur la génération de revenus et, par conséquent, sur la réduction de la pauvreté.
- 12. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir l'industrialisation, l'ONUDI a de solides compétences et une vaste expérience pour ce qui est d'appuyer et de favoriser le développement de l'agro-industrie et de l'industrie alimentaire dans les pays en développement dont les économies sont encore essentiellement agricoles, notamment en Afrique et dans les pays les moins

avancés. Elle continuera à offrir ses services à l'avenir, convaincue que la croissance et la modernisation de leurs industries, outre qu'elles amélioreront la productivité des secteurs industriels dans ces pays, aideront également à accroître la disponibilité alimentaire et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté.

IV. Insuffisance des ressources

- Par l'expansion, l'adaptation et l'offre continue des services qu'elle propose dans ce domaine, qui cadre parfaitement avec sa priorité thématique de "réduction de la pauvreté au moyen d'activités productives" et avec l'attention particulière qu'elle porte au développement des agro-industries, l'ONUDI pourrait contribuer bien davantage aux mesures à moyen et long terme adoptées par le système des Nations Unies pour promouvoir la sécurité alimentaire. Cependant, les ressources qu'elle parvient à mobiliser habituellement à cette fin ne sont pas suffisantes pour lui permettre d'étendre ces services dans toute la mesure qui serait nécessaire. Ainsi, malgré une tendance à la hausse observée depuis 2004, les activités de coopération technique dans le secteur agro-industriel ne représentent que 15 % de l'ensemble des services offerts. Un soutien accru des donateurs est par conséquent crucial dans ce domaine. Les informations que le Secrétariat a récemment reçues, selon lesquelles les activités de l'ONUDI touchant à la transformation des aliments et à la réduction des pertes après récolte pourraient bénéficier d'un financement de la Commission européenne, dans le cadre d'un nouveau fonds de 1 milliard d'euros qui devrait être créé prochainement, sont donc une bonne nouvelle. Le Secrétariat encouragera en outre les autres donateurs à envisager de fournir un financement accru pour des activités similaires.
- 14. Pour tenter de surmonter certains obstacles financiers qui l'empêchent d'élargir ses activités dans le domaine de l'agro-industrie et de l'agroalimentaire, l'ONUDI a, ces dernières années, cherché à forger des partenariats avec plusieurs institutions financières internationales dans le but de mener des activités conjointes. Il s'agit généralement de réaliser des évaluations stratégiques des sous-secteurs agro-industriels et d'élaborer, de formuler et/ou d'analyser les stratégies, programmes ou projets d'investissement dans les pays bénéficiaires. À ce jour, l'Organisation a participé, en particulier avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), à des opérations conjointes en Inde, au Maroc, au Nigéria et en Sierra Leone, qui pourraient conduire à des investissements de plus de 110 millions de dollars dans le domaine des agro-industries. Les négociations en sont à un stade avancé avec quatre autres institutions, à savoir la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque africaine de développement (BAfD), pour des programmes de coopération similaires. Toutefois, la participation de l'ONUDI à de telles activités conjointes avec les institutions financières internationales exige aussi normalement un certain niveau de cofinancement de sa part, au moins au cours des premières années de partenariat. Un soutien supplémentaire devrait donc être demandé à la communauté des donateurs pour que l'ONUDI puisse participer, avec les institutions financières internationales, à la formulation et à l'exécution de programmes d'investissement à grande échelle dans le secteur agro-industriel.

V. Mesures prises par le Secrétariat pour donner suite à la décision IDB.34/Dec.6

15. Conformément à la décision IDB.34/Dec.6, le Secrétariat a donné aux États Membres plusieurs occasions de mieux prendre conscience de la contribution que l'ONUDI apportait et pouvait apporter pour surmonter la crise alimentaire mondiale, notamment la flambée des prix, en particulier dans les pays en développement. Une réunion d'information générale sur ce thème s'est tenue le 22 juillet 2008, en collaboration avec un représentant de la FAO. Par la suite, un rapport du Directeur général sur la réponse de l'ONUDI à la crise alimentaire mondiale, intitulé "Addressing the World Food Crisis", a été distribué aux États Membres le 17 septembre 2008 en application de la décision IDB.34/Dec.6. Ce rapport contenait un aperçu détaillé des activités et des services de l'ONUDI dans ce domaine, et il a servi de base aux discussions qui ont eu lieu à une deuxième réunion d'information organisée par le Secrétariat à l'intention des États Membres le 23 septembre 2008.

VI. Mesures que doit prendre le Conseil

16. Le Conseil pourrait prendre note des informations contenues dans le présent document et dans le rapport publié par le Directeur général le 17 septembre 2008.

6